

## Plan d'études « Arts visuels » pour le DAES I / LDS I

### I. Objectifs

Les étudiants développent des compétences techniques, théoriques, scientifiques et didactiques pour l'enseignement des arts visuels au secondaire<sup>1</sup> (cycle 3).

Ils acquièrent des connaissances indispensables sur les fondements des domaines visuels et artistiques ainsi que des compétences visant à prendre un recul critique et scientifique par rapport aux œuvres d'art. Ils développent leur répertoire d'outils méthodologiques, d'expressions et de représentations personnelles en se confrontant à l'image.

Ils mettent en œuvre les concepts de processus créatif, d'expérimentations et de résolution de problèmes à partir de leur pratique personnelle de création et apprennent à les questionner.

Ils sont capables d'analyser le processus créatif, de l'initier et de l'accompagner chez les élèves en favorisant l'autonomie.

Ils connaissent les différents concepts didactiques et sont capables de planifier, conduire et évaluer leur enseignement en fonction du plan d'étude romand/ Lehrplan 21.

### II. Généralités

#### II. 1 Présentation des études

Décoder les images, produire et communiquer par l'image sont des compétences importantes pour s'orienter dans un environnement où le visuel est omniprésent.

En s'engageant dans des études en arts visuels, l'étudiant va se former dans une branche riche, aux multiples facettes créant des liens privilégiés avec la culture, l'actualité, l'environnement et la personnalité. Dans une perspective interdisciplinaire les arts visuels permettent des synergies captivantes avec les autres branches scolaires, que ce soit du domaine scientifique ou de celui des sciences humaines. C'est une branche convoquant les ressources particulières de chacun, permettant de mettre en confiance, de valoriser et de différencier.

L'étudiant ayant bénéficié d'une formation conjointe en histoire de l'art et en pratique et didactique en arts visuels, dispensée en partenariat par l'Université et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg, pourra enseigner au secondaire 1, mais aura aussi la possibilité de s'orienter dans d'autres voies professionnelles dans les domaines culturels et artistiques.

La formation s'articule entre un module axé sur les savoirs scientifiques et deux autres modules axés sur les savoirs disciplinaires et didactiques. Le module en histoire de l'art, dispensé à l'Université, permet aux étudiants en arts visuels d'acquérir des connaissances historiques et théoriques en histoire de l'art, de l'Antiquité à nos jours, tandis que les deux modules de formation disciplinaire et didactique prennent la forme de cours-séminaires organisés à la HEP Fribourg par des didacticiens des arts visuels et des formateurs spécialistes.

## II. 2 Examens et validation de crédits

La réussite du programme en Arts visuels suppose la validation de 50 ECTS, répartis sur 3 modules (cf. section III). Les crédits sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes.

La réussite du module en Histoire de l'art suppose la validation de 15 crédits ECTS. Ces crédits sont pris en compte en faveur d'un étudiant dès lors qu'il est dûment

établi que ce dernier a accompli dans le module en question l'ensemble des exigences prévues par les plans d'études.

Les deux modules dispensés à la HEP supposent la validation de 35 crédits ECTS. Ils sont validés par une tâche spécifique ou la présentation d'un portfolio.

## II. 3 Langues d'enseignement

A l'université, les cours portant sur l'art contemporain et sur l'art médiéval sont enseignés en allemand. La plupart des autres cours sont enseignés en français, avec la possibilité de suivre certains cours en allemand. A la HEP, les cours sont enseignés en français ou en allemand selon le didacticien ou formateur spécialiste.

Aux deux endroits, l'étudiant a la possibilité de s'exprimer, de rédiger ses travaux et de passer ses examens dans la langue de son choix (français ou allemand).

## II. 4 Règles concernant l'échec définitif

Trois échecs à la validation d'une unité d'enseignement ou d'un module ou au travail final entraînent un échec définitif et l'impossibilité de poursuivre les études dans la formation en arts visuels.

## III. Organisation des études

### III. 1 Module à 15 crédits en Histoire de l'art auprès de l'Université

L'enseignement est structuré afin de permettre d'acquérir des connaissances fondamentales dans le cadre de l'histoire de l'art, sous la forme de plusieurs cours d'introduction couvrant les périodes de l'Antiquité à nos jours, et d'approfondir ces connaissances dans le cadre, soit d'un proséminaire soit de deux exercices dans l'une

des périodes. Les cours d'introduction sont validés par un examen. Le proséminaire ou les exercices sont validés par un travail écrit et une présentation orale.

Ce module est structuré de manière à équivaloir à un total de **15 ECTS**.

- 3 cours à 3 ECTS dans 3 périodes historiques différentes, à choisir parmi les 4 périodes historiques offertes, à savoir :
  - Histoire de l'art contemporain
  - Histoire de l'art des Temps modernes
  - Histoire de l'art médiéval
  - Art et archéologie de l'Antiquité

TOTAL (9 ECTS)

A ces trois cours obligatoires s'ajoutent, au choix :

- 1 proséminaire de 2h / semaine / semestre lié au cours d'introduction selon l'offre disponible, validé par une présentation orale et un travail écrit, et équivalent à 6 crédits ECTS

### III. 2 Deux modules disciplinaires et didactiques à 35 crédits auprès de la HEP

A Module : cours-séminaires disciplinaires/ 24 ECTS

1. Référentiel/Multiples „traces, dessins, impressions, estampes“ / 4 ECTS

Observation / connaissances de base des formes de représentations graphiques / procédés et démarches dans les domaines du dessin et de l'estampe / démarche et expression personnelles / observation d'œuvres dans les domaines graphiques.

2. Représentations/Perceptions „peinture, couleur (observation, effets, significations)“ / 4 ECTS

Connaissances de base des formes de représentations picturales / processus de représentation / techniques picturales / effets colorés / symbolique des couleurs / expérimentations intégrant l'aléatoire / expressions picturales / observation d'œuvres dans les domaines picturaux.

### 3. Editions/Diffusions „photographie, collage analogue et numérique“ / 4 ECTS

Expérimentations et représentations avec différentes techniques / Image et réalité / documentation visuelle / observation d'œuvres dans les domaines photographiques et photomontages.

### 4. Interventions/Situations „objet et espace“ / 4 ECTS

Connaissance de base des domaines tridimensionnels et des différentes démarches / modelage, sculpture, assemblage, montage / relief, ronde-bosse / lumière et espace / représentation et modifications d'espaces / interventions en extérieur/ observation d'œuvres dans les domaines tridimensionnels et installations.

### 5. Interfaces/Digitalisations „éléments de graphisme, typographie, traitement d'image“ / 4 ECTS

Intégration des MITIC / inter-transdisciplinarité, liens avec les plans d'études/ relation image et texte/ communication visuelle / observation d'œuvres dans les domaines du graphisme et de la publicité.

### 6. Interaction/Mouvement „image en mouvement et performance“ / 4 ECTS

Approche ludique des techniques MITIC / film d'animation, vidéo / le corps comme moyen d'expression / projets interdisciplinaires / participation à un projet culturel

dans l'établissement ou hors cadre scolaire / observation d'œuvres dans les domaines de la vidéo-performance.

## B Module : Cours-séminaires didactiques/ 11 ECTS

### 1. „Arts visuels: une branche au CO“ (éléments didactiques de base) / 2 ECTS

Compréhension de la branche, significations et contenus / présentation de différentes conceptions de la discipline/ développement du dessin d'enfant et d'adolescent / perception visuelle.

### 2. „Enseigner les Arts visuels“ / 5 ECTS

Le processus créatif / effet combiné des représentations, de l'imagination et de la créativité / les formes d'apprentissages propres à la branche AV / les démarches artistiques /différents concepts de planifications/ orientations des plans d'études / apports théoriques de la littérature spécialisée et de la médiation culturelle/ intégration de ses propres expériences artistiques / réflexion sur les expériences esthétiques/ processus et production / accompagnement, différenciation et évaluation/ critères et indicateurs pour l'enseignement.

### 3. „La branche Arts visuels: recherches et développements “ – Travail final / 4 ECTS

Présentation et défense de la branche AV en dehors du cadre scolaire / prise de position dans les questionnements ayant trait à la branche AV/ développement d'un travail personnel allant du projet à la présentation finale.

Ce plan d'études conjoint a été validé par :

Le Domaine d'études « Histoire de l'art et archéologie », le 17 juin 2012  
(modification : 20 avril 2015)

La Commission des études et examens de la Faculté des Lettres, 20 août 2012

La HEP, le 23 août 2012. \*\*\*

La Commission interfacultaire de la formation des enseignant-e-s, le \*\*\*.

Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012.